Alternatives Rurales(9)
www.alternatives-rurales.org- Octobre 2023
https://doi.org/10.60569/9-a7

Question agraire, question hydraulique : Mise en débat de l'avenir des merjas de la plaine du Gharb, Maroc

Hajar Choukrani[1,2], Amar Imache[3], Hassan Kemmoun[4], Marcel Kuper[1], Ali Hammani[2], Abdelilah Taky[2], Guillaume Lacombe[1]

[1] Université de Montpellier, AgroParisTech, Brgm, Cirad, Inrae, Institut Agro Montpellier, Ird, UMR G-Eau, Montpellier, France ; [2] Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Gestion des ressources en eau : Eau, irrigation et infrastructures, Rabat, Maroc ; [3] Lien Social et Décision (Lisode), Montpellier, France ; [4] Cap Rural, Meknès, Maroc. Contact : choukrani.hajar@gmail.com

Résumé

Ce travail explore l'aménagement hydro-agricole des merjas centrales de la plaine du Gharb au Maroc, en suspens depuis plusieurs décennies. Différentes visions contrastées, quant à l'évolution et à la mise en valeur de ces zones humides temporaires, sont avancées par les institutions publiques, les considérant comme zones d'expansion des crues ou des zones peu valorisées et à intégrer dans un futur aménagement hydro-agricole. Pourtant les merjas sont intensivement exploitées par une diversité d'acteurs dans un contexte d'insécurité foncière et de multiples conflits d'usages. Focalisant sur la merja Sidi Ameur, une démarche de concertation a été menée, à travers des entretiens individuels, des focus groupes et des ateliers participatifs, invitant les acteurs locaux et institutionnels à coconstruire différents scénarios d'aménagement hydro-agricole. L'objectif de l'étude est de développer et tester une démarche pour rendre plus visibles les usages actuels et la vision des communautés locales afin de les engager, au même plan que les acteurs institutionnels, dans un processus de réflexion et de négociation. Dans un premier temps, la cartographie participative a permis de faire converger les participants vers une délimitation commune – hydrologique et juridique – des merjas. Ensuite, la phase prospective a permis d'identifier différents scénarios d'aménagement, et d'explorer leur faisabilité technique et leurs impacts socio-économiques. Les ateliers montrent la focalisation agricole des parties prenantes, écartant tout autre destin des merjas (zones tampons, réserves écologiques). Pour toutes les options d'aménagement hydro-agricole, la question de qui est légitime pour la mise en valeur des merjas est posée, avec une forte demande d'assainissement foncier préalable. Nos résultats soulignent l'importance et la place de la concertation comme un outil de négociation pour mettre en exergue la position et les revendications des communautés locales souvent marginalisées dans les programmes publics.

Mots clés : aménagement ; participation ; foncier ; merjas ; gouvernance partagée

Introduction

Au Maroc, les merjas du Gharb – des zones humides temporaires dans un paysage semi-aride – suscitent depuis très longtemps la convoitise de l'État, rencontrant ainsi un destin national. Dès le 16ème siècle, des témoignages abondent sur l'importance du Gharb pour le royaume de Fès, considéré comme « *un grenier à blé, un parc à bétail, un réservoir de troupes* » et peut-être une zone tampon contre l'envahisseur portugais (Rosenberger, 2019 : 117). Ce destin national réapparaît en force au début du 20ème siècle aux prémices du protectorat : « *Ces grands marécages ne pouvaient pas ne pas attirer l'attention des colons et de l'Administration en quête de terres. Il y avait là des milliers d'hectares dont l'appropriation était très vague…* » (Célérier, 1922 : 223).

Les merjas ont été déclarées appartenir au domaine public de l'État par le décret du 08/11/1919, ignorant ainsi l'utilisation préexistante des terres, comme pâturages collectifs par les tribus, en les qualifiant de « *biens sans maîtres* » (Sonnier, 1935 : 119). Il s'agissait de récupérer des ressources productives, la terre mais aussi l'eau, pour les réattribuer à des personnes considérées méritantes, qu'il s'agisse de colons européens ou, plus tard, de *fellahs* (agriculteurs), qui pouvaient être contraintes dans le cadre d'un projet agricole moderne (Kuper et al., 2023).

Après l'Indépendance, le dahir du 27 août 1956 acte la décision d'incorporer les merjas « *au fur et à mesure de leur assèchement* » au domaine privé de l'Etat, attribuant « *la pleine propriété du tiers des parties asséchées* » aux collectivités riveraines « *en contrepartie de l'abandon par elles de leurs droits d'usages sur les merjas* ». L'Etat se donne ainsi le droit d'attribuer les deux tiers restant à d'autres agriculteurs. Par la suite, les merjas ont fait de nouveau partie d'un projet national, le projet Sebou (1963-1968), pour les drainer et les aménager en vue d'assurer la sécurité alimentaire du pays (Le Coz, 1964).

A la question agraire – qui a la légitimité de mettre en culture les terres merjas ? –, s'ajoute la question hydraulique : comment protéger la plaine des inondations en hiver, tout en irrigant l'été ? (Célérier, 1922; Célérier et Charton, 1925). Progressivement, un modèle d'aménagement hydro-agricole de la plaine a vu le jour dès les années 1920, mais les travaux se sont surtout accélérés après le projet Sebou, asséchant la plupart des merjas. 114 000 ha ont été aménagés pour l'irrigation de la plaine, dont 12 000 ha de merjas aménagées en secteurs rizicoles (Taky, 2020). Les autres merjas (dont la superficie varie selon l'hydrologie de l'année) sont connectées au réseau d'assainissement, mais elles ne sont pas (encore) intégrées au périmètre irrigué à cause des difficultés d'aménagement liées à la topographie, la géomorphologie et la texture du sol spécifiques à chaque merja (Choukrani et al., 2023).

Aujourd'hui, les merjas hors-aménagement (relevant du Domaine Privé de l'Etat) sont intensivement exploitées par les collectivités riveraines et des attributaires de lots (anciens combattants et d'autres personnes), principalement en automne, en hiver et au printemps (céréales, fourrages, tournesol), et par des locataires en été (maraîchage, riz). Les merjas sont également utilisées pour le pâturage et rendent des services culturels aux gens des merjas *(nass dial merja*) y compris un sens d'appartenance (Choukrani et al., 2023). Les collectivités riveraines, se considérant à l'étroit, revendiquent aujourd'hui le droit d'usage de l'ensemble des merjas pour installer leurs enfants, avec un accès à l'eau d'irrigation (ibid.). Cependant, les usages par les communautés locales restent généralement invisibles pour l'Etat, qui inscrit toujours ces terres dans un projet

d'aménagement à venir, ou, depuis les dernières grandes inondations en 2009-2010, comme des zones tampon pour atténuer l'impact des inondations sur les secteurs aménagés (Choukrani et al., à paraître). La vision des merjas comme lieu privilégié de biodiversité qui serait à préserver, souvent mise en avant dans le débat international, a été circonscrite dans le Gharb à trois merjas permanentes (merjas Fouarat, Sidi Boughaba et Zerga) et n'est jamais évoquée pour les merjas temporaires (*ibid.*). Nous avons décrit et analysé ces visions contrastées des merjas, et de leur avenir (Choukrani et al., 2023 ; Choukrani et al., à paraître).

L'objectif de la présente étude est de contribuer à rendre plus visibles les usages actuels et la vision des communautés qui exploitent les merjas aujourd'hui. L'idée est d'engager les communautés locales, *nass dial merja*, en tant que détenteurs de connaissances et d'expertise locale au même plan que les acteurs institutionnels, dans un processus de réflexion et de négociation (Leeuwis, 2000). En mettant en débat des enjeux hydrauliques et agraires interreliés, à partir des usages et aspirations des communautés locales, notre recherche aspire à encourager le débat à venir et de stimuler des perspectives innovantes d'aménagement (ou non aménagement) des merjas du Gharb. Les milieux comme les merjas jouent une pluralité de rôles productifs (agriculture, élevage) et culturels (Choukrani et al., 2023). Il est donc important de réfléchir à un aménagement qui tient compte de la diversité des rôles et fonctions de ces milieux et les intérêts des communautés locales.

Approche méthodologique

Les merjas centrales de la plaine du Gharb

Les merjas centrales (Sidi Ameur, Kebira, Jouad-Tidjina, Bokka), situées sur la rive gauche de l'Oued Sebou (Figure 1), présentent une topographie et une géomorphologie plates. Elles constituent un réceptacle en cuvette pour les afflux d'eau provenant du Beht, du Rdom et d'autres affluents secondaires non contrôlés, où l'eau se répand progressivement. Cependant, les limites des merjas sont difficiles à observer et contestées sur le terrain. Leur étendue varie en fonction des années hydrologiques et leur superficie selon les délimitations des acteurs (Choukrani et al., 2023).

Avant l'aménagement de la plaine du Gharb, les merjas avaient une double fonction. Elles étaient aussi bien des milieux d'expansion de crues en hiver que des milieux de pâturage en été (Le Coz, 1964). L'aménagement hydro-agricole de la plaine a combiné la construction de barrages à l'amont (à commencer par le barrage El Kansera sur l'Oued Beht), la mise en place d'un réseau d'irrigation (qui n'a pas concerné les merjas centrales) et d'importants travaux d'assainissement pour l'assèchement et la mise en culture progressifs des merjas (Le Coz, 1964). Actuellement, ces merjas centrales sont cultivées en hiver et au printemps en cultures pluviales et en été certains agriculteurs font des cultures irriguées, soit en ayant recours à des forages profonds (la nappe superficielle est salée), soit ils reçoivent aussi les eaux excédentaires provenant des rizières des secteurs aménagés, qui les jouxtent et qui faisaient partie de la même merja (Photo 1a). Cependant, ces merjas peuvent être (partiellement) inondées en hiver (Photo 1b).

Photo 1. Merja Kebira : (a) cultivée en été (maïs) ; (b) inondée en hiver (photos prises au même endroit par les auteurs en janvier et juin 2021)

Le texte fondamental relatif au statut juridique des merjas asséchées du Gharb est le dahir du 27/08/1956, qui permet à l'Etat de verser progressivement les terres merja dans le domaine privé de l'Etat. A travers ce dahir, l'Etat règle la question agraire, pouvant remettre les deux tiers des terres merjas aux agriculteurs de son choix, tout en laissant le « *tulut* » (le tiers) aux collectivités riveraines (Choukrani et al., 2023). Dans la merja Sidi Ameur, objet de notre étude, la merja a ainsi été intégrée au Domaine Privé de l'Etat par le dahir du 6 mars 1973. Jusqu'à cette date, elle faisait partie du domaine public de l'Etat[1].

Pourtant, dès 1956 l'Etat distribue des terres à des anciens combattants (20 ha sous le règne de Feu Mohamed V, 5 ha sous le règne de Feu Hassan II) et à d'autres agriculteurs en capacité de négocier l'accès à la merja avec l'Etat. En 1973, suite au dahir les concernant, les collectivités riveraines ont obtenu accès au tiers collectif de la merja Sidi Ameur. Chaque collectivité a pris en charge le tiers collectif qui lui a été attribué. Toutefois, les modalités de gestion du tiers collectif n'ont pas été consignées à l'époque. Ainsi, nous ne disposons pas d'informations documentées sur la façon dont chaque collectivité a géré son tiers collectif.

De la même façon, le statut foncier de l'ensemble de la merja a été maintenu (domaine privé de l'Etat) et ni les agriculteurs des collectivités riveraines (du tiers collectif), ni les agriculteurs ayant bénéficié des lots de merja (situés dans l'autre partie des deux tiers) disposent aujourd'hui d'un document officiel stipulant le statut foncier de leurs terres. De multiples conflits fonciers ont ponctué l'histoire des merjas, entre collectivités riveraines, entre collectivités riveraines et les agriculteurs des lots merjas venant d'ailleurs (*barrani*), et entre agriculteurs et les différents services de l'Etat.

[1] Le domaine privé de l'État englobe les biens que l'État peut gérer et aliéner (par exemple à travers la location des terres), et concerne le domaine forestier et le domaine géré par le Ministère de l'Economie et des Finances, alors que le domaine public de l'Etat regroupe les biens qui sont inaliénables et imprescriptibles, à usage et utilité publics.

Figure 1. Site d'étude : (a) Maroc (b) Bassin versant du Sebou et plaine du Gharb, (c) Merjas centrales de la plaine du Gharb

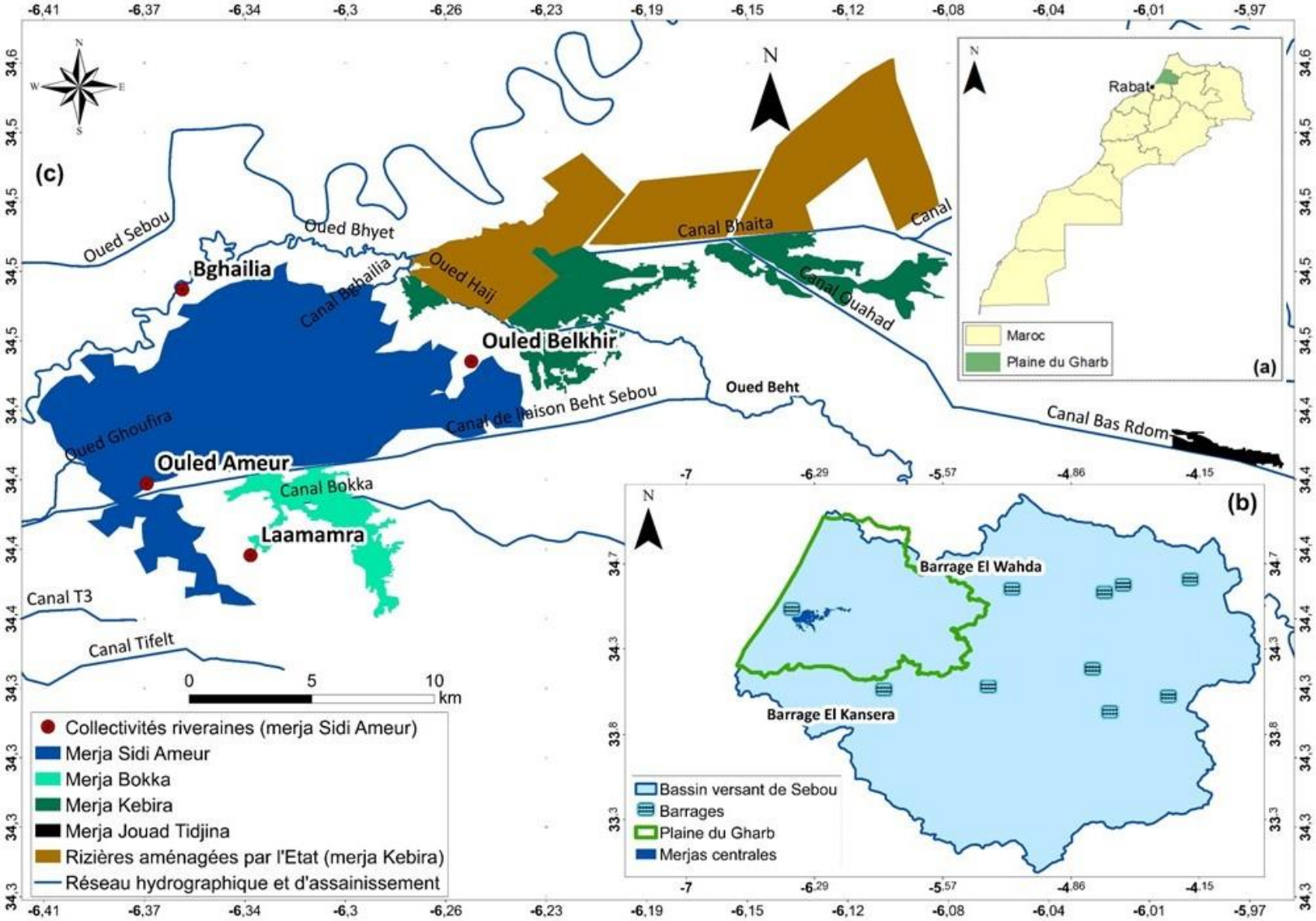

Ainsi, environ 1 200 ha de la merja Sidi Ameur sont en arrêt de mise en culture depuis 2003, puisque les riverains refusent l'exploitation par des *barrani* (terme utilisé par les riverains pour qualifier des personnes extérieures aux collectivités riveraines et à qui l'Etat a loué des terres dans les deux tiers), alors que l'Etat ne souhaite pas les attribuer aux riverains, qui les utilisent actuellement comme pâturages. Par ailleurs, un litige est en cours au tribunal, impliquant les Domaines de l'Etat, les collectivités et les petits-fils d'un ancien Caïd (agent d'autorité du ministère de l'intérieur qui dirige une circonscription), qui se disputent leurs parts dans la merja Sidi Ameur. Cette réalité justifie pleinement notre choix d'adopter la merja Sidi Ameur comme site pilote pour organiser les ateliers de concertation visant à établir une assise de construction collective du savoir et de négociation. Dans le cadre de cette étude, nous n'avons pas pu faire une ethnographie détaillée des collectivités concernées (origine, effectifs, toponymie, etc.), en rapport avec leur accès au foncier, ce qui constitue une limite de cette étude. Nous avons en revanche mené des entretiens et des focus groupes dans les merjas Jouad-Tidjina, Kebira et Bokka, pour mettre en perspective la problématique de la merja Sidi Ameur (Choukrani et al., 2023).

Démarche de concertation : de la conception à la mise en œuvre

Nous avons organisé deux ateliers de concertation pour expliciter et rendre visible la perspective des communautés locales sur les usages (état des lieux), les enjeux partagés liés à l'accès à la terre et à l'eau, et l'avenir de la merja Sidi Ameur (Figure 2). Notre démarche de concertation s'est inspirée de travaux participatifs conduits au Maroc et ailleurs, à la fois en ce qui concerne les principes et l'éthique d'une telle démarche et les outils de facilitation (Dionnet et al., 2017 ; Faysse et al., 2014 ; Hassenforder et al., 2015).

L'idée d'organiser ces ateliers de concertation est venue progressivement au cours de travaux de recherche sur une période de 3 ans, conduits dans le cadre d'une thèse de doctorat, pour identifier les rôles des merjas aux yeux des acteurs (Figure 2). D'une part, nous avions instauré, dès le début de nos travaux, un dialogue constant à la fois avec les communautés locales et des représentants institutionnels. Il nous est apparu que non seulement il y avait des visions divergentes sur l'aménagement (ou pas) des merjas, mais que les usages actuels ainsi que la vision des communautés locales sur l'avenir des merjas étaient très peu visibles pour les acteurs institutionnels. D'autre part, nous avons constaté, chemin faisant, l'envie de ces communautés locales de formuler leur vision des merjas, tout en rentrant en négociation avec les services de l'Etat.

Une fois que nous avions décidé d'organiser les ateliers de concertation, nous avons organisé des sorties de terrain pour l'identification et le choix des participants aux ateliers ainsi que la constitution des groupes d'intérêts. Il s'agissait d'identifier l'intérêt des acteurs (collectivités, représentants des services de l'Etat), puis de construire progressivement les objectifs et les résultats attendus des ateliers participatifs. Les agriculteurs des merjas (collectivités riveraines, anciens combattants, attributaires des lots) et les autorités locales sont directement concernés par les merjas. A l'échelle de la plaine du Gharb, les acteurs institutionnels présents sont la Délégation des Domaines de Kenitra (responsable de la gestion des terres domaniales), la DAR (chargée de la gestion des terres collectives), et l'ORMVAG. L'Agence de Bassin Hydraulique de Sebou opère à l'échelle du bassin versant.

Figure 2. Aperçu général sur le processus de concertation mené dans les merjas centrales

Les tutelles au niveau ministériel (Agriculture, Eau, Intérieur) interviennent à l'échelle nationale, de même que la Fédération Nationale Interprofessionnelle du Riz (FNIR), qui a un mandat national et qui représente les riziculteurs de la plaine du Gharb (et au Loukkos). Nous avons pris contact avec l'ensemble de ces acteurs, que nous avions déjà rencontrés au cours des travaux de recherche, pour sonder leur intérêt pour les ateliers.

Préalablement aux ateliers participatifs, nous avons mené 60 entretiens individuels et 4 focus groupes avec les différents agriculteurs de la merja Sidi Ameur (Figure 1c). Nous avons organisé deux ateliers, sur deux jours, avec deux sessions par ateliers (Figure 2).

L'équipe de recherche a été transparente avec les participants sur le caractère méthodologique des ateliers, qui n'avaient pas vocation de se substituer aux négociations entre acteurs sur l'accès à la terre et à l'eau. Cependant, l'objet des ateliers portant sur un sujet qui les concerne directement, il est évident que l'organisation de tels ateliers pourra influencer ces négociations. En particulier, le parti pris de notre démarche, qui se voulait symétrique, visait à formaliser et à rendre visible les points de vue des populations locales au même titre que les points de vue institutionnels. Bien évidemment, les points de vue des représentants des communautés locales n'étaient pas homogènes. Nous avons donc pris soin de ne pas prendre parti pour telle ou telle option d'aménagement, conformément aux principes de notre démarche participative. Il s'agissait de concevoir et outiller un processus permettant un débat entre la diversité des membres des communautés locales et des institutions, de les accompagner pour articuler leurs opinions et de formaliser leurs attentes quant à l'avenir des merjas et leur aménagement.

La Figure 2 résume l'ensemble des étapes de la démarche de concertation : les étapes préalables, les ateliers de concertation, et l'évaluation de l'approche, menée dans le cadre d'une thèse de doctorat.

Les ateliers participatifs ont été préparés avec deux experts en démarches de concertation. L'auteure principale a pris connaissance des principes et des outils de la concertation et a construit progressivement, avec l'appui de son équipe d'encadrement, le contenu des ateliers. Les deux experts ont accompagné l'auteure principale en lui apportant un appui méthodologique et en la formant à l'animation de ces ateliers. Un des deux experts a animé les ateliers et a accompagné l'auteur principale sur le terrain avant la réalisation des ateliers, dans la phase de préparation.

À la suite des enquêtes préliminaires et observations, nous avons identifié les parties prenantes et le niveau d'intervention de chaque acteur (Figure 3). Rassembler les participants pour ces ateliers a été un travail de longue envergure qui a pris plus de trois années, pour gagner leur confiance. Aussi, il n'est pas habituel de rassembler une diversité d'acteurs (représentants de l'Etat ; populations locales) dans un même atelier dans un contexte de hiérarchies sociales fortes (Bouzidi et al., 2020). Nous avons réussi à avoir une diversité de représentants des populations locales, ainsi que la participation de deux représentants institutionnels. Les autorités locales ont également apporté leur soutien en facilitant les contacts et le travail logistique qui a eu lieu derrière les coulisses. La participation de représentants de l'Agence de Bassin et du Ministère de l'Intérieur (DAR) aurait certainement enrichi les discussions.

Figure 3. Echelle spatiale d'intervention des acteurs et participation aux ateliers

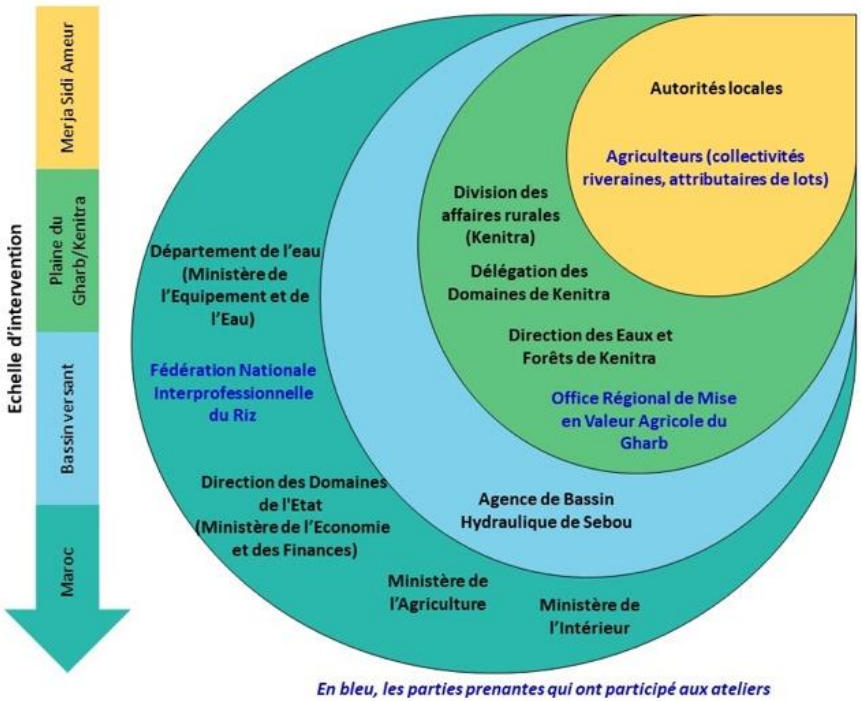

Après la phase préalable de préparation des groupes d'intérêts, nous avons organisé le premier atelier avec les personnes ressources (13 personnes) : 4 Naibs qui (par extension aux terres collectives) sont considérés les représentants et porte-paroles des collectivités riveraines sur des questions foncières des merjas ; 2 bénéficiaires des lots de 5 ha ; 2 représentants des anciens combattants bénéficiaires de lots de 20 ha ; 4 agriculteurs des collectivités riveraines (2 agriculteurs ayant des parcelles dans les merjas et dans les terres collectives et 2 ayant des terres seulement dans les merjas) ; et un représentant de la Fédération Nationale Interprofessionnelle du Riz (FNIR). Dans le second atelier, un représentant de l'ORMVAG s'est joint aux participants précités. Lors du 1er atelier, les participants ont été répartis aléatoirement en deux groupes pour réduire la subjectivité (dans le choix des participants dans chaque groupe en incluant des participants présentant différents cas). Lors du second atelier, les participants ont formé un seul groupe de travail.

Les participants ont d'abord créé une représentation du territoire à travers une cartographie participative impliquant les savoirs des participants (Dionnet et al., 2017). Le recours à la cartographie participative est justifié par la pluralité des délimitations géographiques, juridiques, hydrologiques et coutumière des merjas. Il est important d'établir un accord préalable, grâce à la cartographie, entre les participants sur la délimitation des merjas. Dans l'éventualité où de nouveaux participants rejoindraient les discussions, il devient impératif de renégocier à nouveau ces limites pour parvenir à un consensus.

Lors de la première session du second atelier, les participants ont mené un diagnostic partagé des enjeux. Nous avons invité les participants à réfléchir collectivement, en deux groupes, aux aspects positifs et négatifs de la merja Sidi Ameur. Nous avons veillé à ne pas influencer les participants dans un premier temps, en leur laissant la liberté de réflexion. Dans un second temps, afin de stimuler leur réflexion, nous avons distribué des photographies collectées lors des sorties de terrain (Photo 2). Pour analyser les enjeux soulevés, nous avons adopté l'approche de la matrice de comparaison des paires (Figure 5), qui permet de comparer les enjeux, en les évaluant deux par deux. Les scores ont été attribués en fonction du nombre de mentions figurant dans la matrice pour déterminer l'importance des différents enjeux.

Photo 2. Echanges des participants pour identifier les enjeux de la merja Sidi Ameur

La 2ème session (du second atelier) prospective et de construction de scénarios a fait appel aux participants du 1er atelier en plus des acteurs institutionnels intervenant dans la merja : un représentant de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Gharb (ORMVAG) et la Division des Affaires Rurales (DAR) (Province de Kenitra-Ministère de l'Intérieur). L'ORMVAG pouvait renseigner les participants sur la faisabilité technique des propositions d'aménagement et leur alignement avec les politiques et les programmes prévus. La DAR pouvait apporter une assise juridique quant aux propositions liées à l'enjeu foncier. Toutefois, le représentant de la DAR ne s'est pas présenté à l'atelier malgré les relances.

L'atelier a commencé par une synthèse des deux sessions précédentes (cartographie participative et diagnostic des enjeux) pour renseigner et restituer aux institutions les résultats du 1er atelier. Cette synthèse vise à briser la hiérarchie entre acteurs locaux et institutionnels en valorisant le savoir-faire local et à créer un climat de collaboration.

L'atelier a démarré par une session de scénariologie participative pour développer des scénarios d'évolution du territoire, en se basant sur les enjeux identifiés lors de l'étape du diagnostic partagé et en amenant les participants à se projeter dans un avenir désiré (Dionnet et al., 2020). Cette approche de construction de scénarios identifie les actions concrètes à entreprendre afin d'atteindre le scénario désiré et d'éviter le scénario non souhaitable (situation inchangée et enjeux non résolus : pas d'assainissement de l'assise foncière, pas d'accès à l'eau d'irrigation, pas de drainage). Les participants se sont projetés sur le devenir de la merja selon deux cas de figure. Le premier concerne le cas non souhaitable, c'est-à-dire si aucune action n'est entreprise pour aménager les merjas ou régler les problématiques actuelles (propriété foncière, chômage, non accessibilité à l'eau d'irrigation). Le deuxième cas de figure représente ce qui est souhaitable pour les collectivités riveraines. Ces scénarios ont été ensuite évalués pour analyser leurs points forts et leurs limites.

Résultats

Etat des lieux et diagnostic partagé des enjeux de la merja Sidi Ameur

Dès la première session, des tensions sont apparues entre les participants en lien avec la localisation des douars (soucis d'orientation) et avec le statut foncier des terres. À ce stade, les animateurs ont apaisé les tensions en rappelant l'objectif des ateliers. Les limites des merjas sont en effet

contestées, en raison de deux facteurs principaux. Évoquant la question hydraulique, les agriculteurs (des collectivités riveraines, mais aussi des lots attribués) estiment d'abord qu'on ne peut plus parler de merjas, puisque l'ampleur des inondations a été fortement réduit suite à la construction de barrages (Choukrani et al., 2023). Pourtant, en évoquant la question agraire (qui a la légitimité d'exploiter la merja ?), les discussions s'animent pour dire que seules les parties concernées par des conflits fonciers peuvent être qualifiées de merjas. S'ajoute à cela les superficies concernées par le tiers collectif (*tulut*) des collectivités riveraines. C'est cette dernière définition qui a été retenue pour le processus participatif. Nous avons compris plus tard que ce choix reflétait les intentions des participants voulant porter le débat sur la question agraire. Un processus de melkisation (attribution de titres fonciers) des terres collectives, à l'échelle nationale, était en cours au moment des ateliers, qui a concerné les collectivités riveraines impliquées dans ces ateliers[2]. Celles-ci ont compris (mais regretté) que les terres merja ne faisaient pas partie de ce processus de melkisation.

Ensuite, les deux groupes de travail ont élaboré une carte de la merja. Les cartes des deux groupes ont été confrontées et un représentant de chaque groupe est venu expliquer la carte élaborée par son groupe (Photo 3).

Les animateurs ont ensuite relevé les points communs tels que les éléments factuels (routes, pistes, fossés d'assainissement), ainsi que les points de divergence tels que les terres litigieuses, qui font l'objet de revendications par les quatre collectivités (Tableau 1; Figure 4). Les participants attribuent à la merja Sidi Ameur une connotation négative à cause des conflits. Avant les ateliers, les collectivités qualifiaient de merjas toutes les terres inondables sujettes à des litiges ou revendications, tandis que les terres inondables n'étant pas sujettes à conflits (appartenant au tiers collectif) ne sont pas désignées comme des merjas. La cartographie participative a permis d'établir un consensus sur le statut foncier des merjas selon les participants. Les participants distinguent entre les terres merjas (tiers collectif et terres merja des autres deux tiers, sujettes à conflits), les terres inondables sans conflit foncier (considérées non-merja) et les terres collectives, qui ne font pas partie de la merja non plus pour eux. Les limites hydrologiques de la merja (Figure 1c) que nous avions tracées (reproduites dans la Figure 4) ne recoupent donc pas les limites de la merja telle que définies par les participants de l'atelier.

Photo 3. Cartographie de la merja Sidi Ameur : (a) Un groupe représente les limites de la merja Sidi Ameur, (b) Un membre d'un groupe présente la carte réalisée à l'autre groupe

[2] https://fr.hespress.com/252061-mca-morocco-loperation-de-melkisation-en-chiffres.html

Figure 4. Statut foncier de la merja Sidi Ameur : Résultat de la cartographie participative et comparaison avec les limites hydrologiques (Choukrani et al., à paraître). Cette cartographie est sujet à interprétation et ne reflète que le point de vue des participants des ateliers.

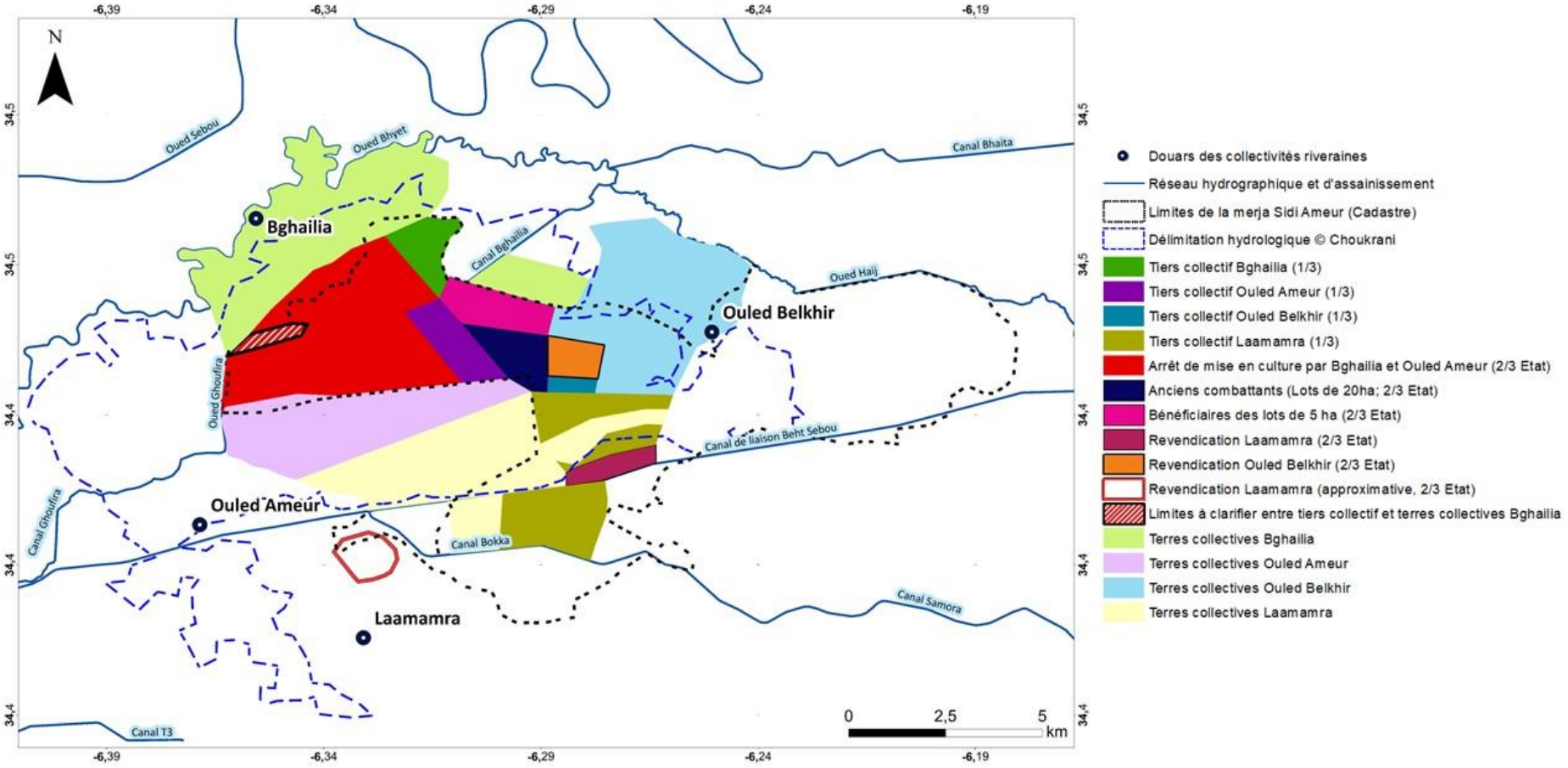

Les délimitations foncières de la merja reposent sur les coutumes (*orf*) convenues par les membres des collectivités et exécutées par les naibs pour chaque collectivité. D'ailleurs, les quatre collectivités riveraines présentes connaissaient parfaitement la localisation de leurs tiers collectifs distribués lors des années 70. A titre d'exemple, des participants de la collectivité de Bghailia ont mentionné qu'avant le projet de melkisation des terres collectives, qui est en cours, quelques agriculteurs appartenant à la collectivité ethnique de Bghailia ont reçu leur part dans les merjas, croyant qu'il s'agissait de terres collectives. Cependant, avec le projet de melkisation, il est apparu que 100 hectares de ces terres qu'ils croyaient collectives appartiennent en réalité à la merja et donc au Domaine Privé de l'Etat (DPE). Les personnes cultivant ces 100 hectares (dont un présent lors des ateliers) ne pourront pas bénéficier de la melkisation de leurs terres.

L'atelier a enchainé avec le diagnostic des enjeux partagés. Concernant les points positifs de la merja Sidi Ameur, les participants ont souligné que l'activité agricole y permet de générer un revenu décent. De plus, les vastes étendues de la merja Sidi Ameur servent d'aire de parcours pour l'élevage bovin et ovin. Conformément aux coutumes (convenues entre les 4 collectivités), ces zones sont aussi accessibles aux autres collectivités non bénéficiaires de la merja Sidi Ameur, sauf en période de sécheresse. Les participants ont également mentionné la bonne qualité des eaux souterraines profondes, de meilleure qualité que la nappe phréatique saumâtre, ainsi que la fertilité des sols riches en sédiments (*mallous*) déposés lors des crues.

Quant aux contraintes liées à la merja, les participants ont exprimé une certaine frustration face à l'incapacité d'obtenir les autorisations nécessaires pour creuser des forages en vue de l'irrigation (forçant certains à en installer de manière informelle), à cause du statut foncier des terres de la merja (tiers collectif appartenant au Domaine Privé de l'Etat ou lots attribués ; dans les deux cas, les agriculteurs n'ont pas de justificatif individuel d'un droit d'usage ou d'un droit de propriété). Les agriculteurs ont également mentionné la problématique persistante du litige foncier, non résolu depuis 2003 (arrêt de mise en culture sur 1 200 ha ; Figure 4). Par ailleurs, le manque d'infrastructures d'assainissement constitue un problème lors des épisodes d'inondations, qu'elles soient dues aux précipitations locales ou aux débordements des cours d'eau. En été, le manque d'accès au réseau d'irrigation freine la mise en valeur des agriculteurs. Les participants ont également fait remarquer l'état dégradé des voies de circulation et l'absence d'accompagnement technique aux agriculteurs par les instances responsables.

Les participants sont revenus avec insistance sur l'historique de la situation foncière. Selon eux, les merjas étaient exploitées par de grands agriculteurs (« familles riches ») après l'indépendance, louant ces terres auprès des collectivités. En raison de l'augmentation du prix de location exigé par l'Etat en faveur des collectivités, les grands agriculteurs ont arrêté la location dans les années 1970, cédant les terres aux collectivités. L'ensemble des agriculteurs des merjas ont payé jusqu'en 1993 une somme de 400 DH/ha/an à la délégation des domaines. Ces paiements ont été interrompus, selon les participants, par les Domaines affirmant que ces paiements ne les concernaient pas.

Aujourd'hui la situation foncière reste confuse. Selon les agriculteurs des quatre collectivités, des *barranis*, venant du Haouz, de Sidi Slimane, de Sidi Kacem et de Souk Larbaa, exploitaient ces terres. Les agriculteurs enquêtés déclarent qu'il y a eu des empiètements au regard de l'*orf* et des occupations illégales au regard de la loi dans la merja Sidi Ameur, aussi bien par les collectivités que par les *barranis*.

Les ateliers ont révélé que la question foncière est considérée comme la problématique la plus pressante. Les participants ont affirmé que la résolution des conflits fonciers contribuerait à la mise en valeur agricole et à l'amélioration de l'économie locale. Cela créerait des opportunités d'emploi pour les jeunes en situation de chômage. Ceux-ci revendiquent des parts en tant que descendants des agriculteurs qui ont bénéficié autrefois des parts dans les merjas. Chaque collectivité, en fonction du nombre de jeunes, revendique des superficies précises (Tableau 1, Figure 4). Les participants ont en outre revendiqué la *melkisation* des terres de la merja et une distribution équitable des superficies. Les collectivités attendent avec impatience le « jugement » portant sur les terres des merjas.

Tableau 1. Situation foncière actuelle et revendications des collectivités riveraines

Collectivités riveraines	**Tiers collectif exploité actuellement par les collectivités (ha)**	**Revendications des collectivités pour les jeunes (ha)**
Bghailia	200	600
Ouled Ameur	234	400
Laâmamra	454	600
Ouled Belkhir	33	400 ha + Récupérer 87 ha distribués à des *barranis*

Figure 5. Hiérarchisation des enjeux : (a) Matrice de comparaison des paires, (b) Photo de la matrice utilisée lors des ateliers

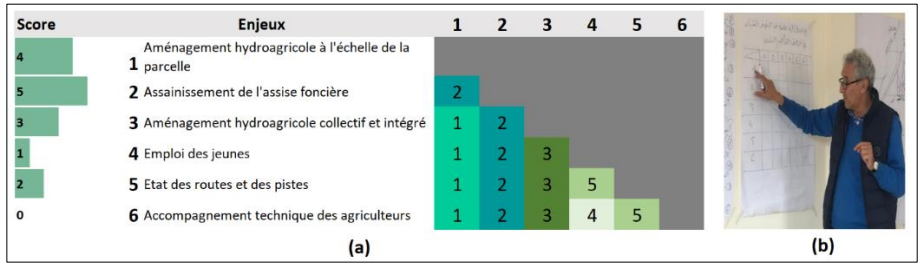

L'assainissement du statut juridique des merjas, qui a le score le plus élevé, est l'enjeu prioritaire à résoudre pour les participants (Figure 5). Comme indiqué plus haut, le statut foncier formel de la merja est toujours contesté par les collectivités. Cette lutte foncière trouve ses racines dans l'histoire, dès l'époque de l'occupation des terres par les colons français. En 1912, les collectivités Zaîtrat et Tnaja (fractions de la collectivité Laâmamra) se sont opposées à la prise de possession des rives du Sebou par les colons (Le Coz, 1964). En 2003, les collectivités de Ouled Ameur et Bghailia ont même bloqué 1 200 ha de la merja Sidi Ameur qu'ils revendiquent (Figure 4). Lors de la préparation d'un focus groupe avec la collectivité des Ouled Ameur, un *naib* nous a conseillé de changer de lieu de rassemblement, car les membres de la collectivité pensaient que nous étions venus pour accaparer leurs terres ou résoudre le problème des merjas, suscitant leur méfiance. "*Pourquoi êtes-vous venus ici ? Êtes-vous venus redistribuer les terres des merjas ? Allez-vous résoudre notre situation ? Et si jamais quelque chose se passe, n'oubliez pas de m'inclure, ma fille.*" (Propos d'un agriculteur).

Ces différentes situations mettent en évidence la résolution des collectivités, qui saisissent chaque opportunité pour faire valoir leur position. Un naib lors des ateliers a déclaré : « *Nous aspirons à récupérer*

nos terres qui nous sont dues ». Un autre participant indique que « *Certaines personnes sont mortes sans jamais avoir eu accès à leur droit dans la merja* ». La question agraire est pour eux identitaire : « *l'Homme meurt pour ses enfants et sa terre (patrie). Et la merja est notre terre »,* déclare un membre d'une collectivité, en pointant deux doigts (l'index et l'annulaire).

Construction et analyse du scénario tendanciel de l'évolution des merjas

Nous avons coconstruit puis discuté un scénario tendanciel (non souhaitable pour les participants), où aucune mesure de résolution du foncier ou d'aménagement hydro-agricole n'est envisagée. Nous avons tenu compte des enjeux hiérarchisés consensuellement lors de l'étape précédente (Figure 2) et avons demandé aux participants de donner leur appréciation (Photo 4 et Tableau 2), sur l'évolution de la situation : une évolution catastrophique ou modérée, ou un statu quo.

Photo 4. Evaluation prospective des enjeux diagnostiqués dans le cas non souhaitable

Tableau 2. Prospective de l'évolution des enjeux diagnostiqués (scénario non souhaitable)

Enjeux hiérarchisés	Évolution de la situation au vu des communautés		
	Catastrophique	Modérée	Statu quo
Assise juridique			
Aménagement hydro-agricole			
Impacts des inondations			
Impacts des sécheresses			
Emploi des jeunes			
État des pistes et des routes			
Accompagnement technique des agriculteurs			

Lors des sorties sur le terrain (focus groupes et entretiens), les interviewés ont confirmé la présence d'empiètements et les occupations illégales sur la merja. Les participants estiment que si aucune démarche n'est entreprise pour résoudre la situation foncière des merjas, la situation évoluerait de manière catastrophique, aggravant les litiges existants (Tableau 2). Certains participants ont même mentionné qu'ils envisageraient de construire des maisons d'habitation dans la merja, puisqu'ils se sont adaptés à son caractère inondable. Lors d'un focus groupe un Naib a déclaré « *Nous sommes prêts à construire dans la merja, et pourquoi pas ? La population ne cesse d'augmenter, où va-t-on habiter* ? ». Face à cette situation critique, les participants proposent que l'État prenne des mesures

concrètes pour assainir l'assise foncière. Ils suggèrent de faire appel à l'expertise technique, comme cela a été fait pour la melkisation des terres collectives, pour délimiter le tiers collectif de chaque collectivité riveraine. Les *Naibs* se disent prêts à accompagner ces experts pour identifier les parts des collectivités. Ils soulignent que cette démarche n'est pas nouvelle pour eux, car ils l'ont déjà entreprise pour les terres collectives, en accompagnant les experts pour délimiter ces terres.

Les participants ont souligné que l'absence de titres de propriété et d'exploitation des terres merjas, les prive des autorisations pour creuser des forages et des subventions pour équiper leurs parcelles en goutte-à-goutte. Certains agriculteurs possèdent des anciens reçus payés à la Délégation des Domaines qu'ils considèrent comme preuve de leur « exploitation » ou même « propriété » de terres dans la merja Sidi Ameur, même si cela n'est pas reconnu par la Délégation. Selon les participants, un document officiel qui prouve la part de chaque collectivité riveraine et de chaque bénéficiaire est indispensable pour faire valoir leurs droits légitimes. Les participants ont insisté sur l'urgence d'assainir la situation juridique de la merja, en suspens depuis les années 50, pour mettre un terme aux conflits, garantir la sécurité foncière et permettre aux agriculteurs l'accès aux services offerts par l'État.

Les cultures pluviales sont prédominantes dans la merja, face à la difficulté d'accès à l'eau d'irrigation. Les agriculteurs n'ont pas tous les moyens de creuser des forages coûteux, dont le coût varie entre 50 et 70 milles dirhams, pour irriguer avec l'eau de la nappe profonde. Le statut foncier des merjas (Domaine Privé de l'État) pose problème car les agriculteurs n'ont pas de preuve concrète de l'exploitation des terres. Cela les empêche d'accéder aux subventions de l'Etat pour l'équipement de leurs parcelles ou l'achat d'agroéquipements.

Les participants estiment que dans le scénario tendanciel, les pratiques agricoles resteront inchangées. Les agriculteurs aisés continueraient à creuser illicitement des forages et irriguer, tandis que ceux n'ayant pas les moyens seront à la merci des pluies. Les participants trouvent que cela aggraverait le chômage prévalent parmi les jeunes (puisque les jeunes qui revendiquent l'accès aux terres merjas n'y auront pas accès), augmentant le taux de l'exode rural et la perte de main-d'œuvre agricole : *« Tu sais, ma fille, les jeunes dont on te parle maintenant ont 2 à 3 enfants et n'ont rien de quoi vivre*» (selon un agriculteur d'une collectivité riveraine lors des ateliers). Lors des entretiens individuels, certains ont mentionné occuper des emplois dans les villes de Sidi Yahya ou Kenitra pour subvenir à leurs besoins. Face à cette situation, les participants insistent sur l'accès au foncier de la merja pour les jeunes sans emploi pour offrir des opportunités de subsistance (Tableau 1).

L'état dégradé des routes et des pistes dans les merjas, comme constaté sur le terrain, est accentué pendant les périodes pluvieuses (Photo 5). Sans réhabilitation, les participants redoutent leur détérioration, entravant ainsi l'accès des intermédiaires et donc la commercialisation des récoltes de la merja.

Les inondations ont été un facteur majeur de destruction de l'infrastructure routière. Cependant, les participants ne considèrent plus les inondations comme un danger. Ils affirment qu'ils s'y sont adaptés et aussi qu'ils sont protégés grâce aux barrages (Figure 1b). En cas d'inondation, ils se réfugient dans les forêts en attendant que la situation revienne à la normale, ce qui a été le cas pour les années 1963, 1996, et les dernières inondations enregistrées en 2009-2010. Un participant a souligné que « *Grâce au barrage El Mjâara (El Wahda), nous sommes protégés des inondations* ». Un autre a déclaré : « *Où sont les inondations ? Les*

inondations font désormais partie du passé ». La merja Sidi Ameur demeure toutefois sujette aux engorgements des sols à cause des pluies, constatés lors des sorties sur terrain (Photo 1b).

Photo 5. État des routes et pistes dans la merja Sidi Ameur : en période sèche (a) et pluvieuse (b)

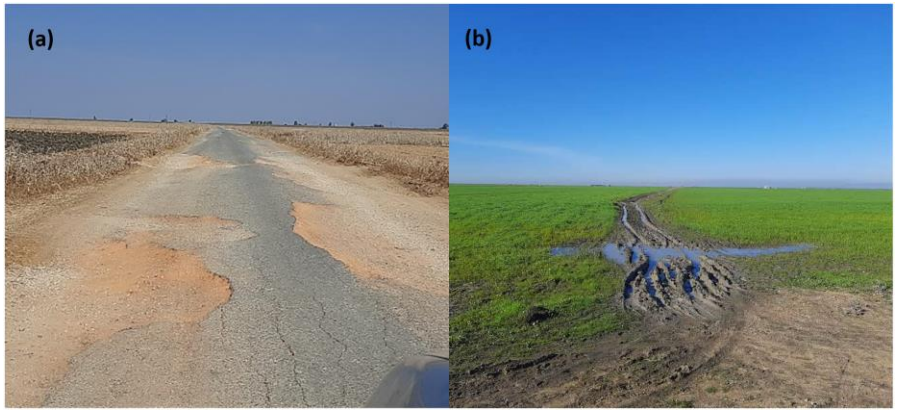

Les participants ont considéré que la sécheresse était préoccupante. Les agriculteurs proches des secteurs rizicoles équipés par l'ORMVAG (Figure 1c) irriguent en été à partir des eaux de vidange de l'irrigation du riz. Cependant, lors des années de sécheresse, les rizières équipées ne sont cultivées qu'à 50% de leur superficie selon la FNIR. Cela signifie que la quantité d'eau de vidange diminue et ne suffit pas à satisfaire la demande des agriculteurs des merjas, qui n'ont plus accès à l'eau de surface : "*Ils ont tué le* Beht (affluent du fleuve Sebou ; Figure 1c) *depuis la mise en place du barrage El Kansera"* (Citation d'un agriculteur). Quant aux parcelles éloignées des rizières ou qui ne sont pas équipées en forages, elles sont dédiées aux cultures pluviales. Toutefois, la nappe profonde est aussi menacée par une baisse du niveau de la nappe (Kili et al., 2008).

L'ensemble des agriculteurs affirment qu'ils ne bénéficient pas d'encadrement agricole (conseils, formations), de la part de l'instance responsable (qu'ils pensent être l'ORMVAG). Le représentant de l'ORMVAG a expliqué que cette responsabilité relève de l'Office National de Conseil Agricole (ONCA). Cela met en évidence un manque de communication entre les différentes entités impliquées dans l'encadrement agricole et aussi un manque de recherche de l'information. Les participants ont estimé que ces ateliers leur ont permis de rectifier certaines informations erronées comme l'identification de l'instance agricole responsable de l'accompagnement des agriculteurs.

Construction et analyse du scénario souhaitable

Lors de la session de co-construction d'options d'aménagement, quatre propositions sont ressorties : l'aménagement hydro-agricole individuel, l'aménagement en secteurs rizicoles, l'aménagement hybride de zone tampon et secteurs agricoles et l'aménagement hydro-agricole collectif intégré (mise en place du réseau d'irrigation, d'assainissement et de drainage et des pistes rurales). Quant aux alternatives de valorisation de la merja, les participants ont suggéré deux options. La première est de faire appel à des investisseurs tandis que la seconde implique la communauté locale et leur structuration en organisation.

La première option, proposée par les participants, consiste en l'aménagement hydro-agricole individuel, c'est-à-dire par les agriculteurs eux-mêmes. L'avantage de cette option est qu'elle offre aux agriculteurs possédant de vastes superficies la possibilité de réduire les coûts d'aménagement (en le comparant aux agriculteurs ayant des terres dispersées dans la merja), bien que cette catégorie d'agriculteurs représente une minorité. Cette approche conférerait aux agriculteurs une

autonomie dans l'approvisionnement en eau d'irrigation, leur évitant ainsi d'être dépendants des tours d'eau. Cependant, les participants estiment que les terres merjas, étant de petites superficies, morcelées et dispersées, ne sont pas propices à ce type d'aménagement et les coûts seraient élevés. Si la problématique du foncier est résolue par un remembrement, cette proposition est considérée souhaitable par quelques agriculteurs possédant de vastes superficies. Cependant, cette option paraît contradictoire avec l'argument avancé d'aménager à grande échelle pour favoriser l'insertion des jeunes.

La deuxième option d'aménager les merjas en secteurs rizicoles est suggérée par le représentant de la FNIR. En hiver, la production du trèfle d'Alexandrie ou de la luzerne, semés sans labour sur les chaumes du riz, est l'un des principaux avantages de cet aménagement, surtout que l'élevage est considéré prioritaire par les agriculteurs de la merja. Mais l'aménagement en rizières est rejeté par les agriculteurs participant aux ateliers en expliquant que cette option n'est pas envisageable à cause des superficies morcelées des terres. Les agriculteurs trouvent aussi que le riz est très consommateur en eau et que sa culture n'est pas adaptée à la sécheresse actuelle. Ils souhaitent en outre mettre fin à l'interaction avec les usines, qu'ils jugent déséquilibrée. L'usine est toujours favorisée au détriment du revenu des agriculteurs : « *Les usines se plaignent constamment de la qualité pour l'acheter à un prix bas* » (citation d'un agriculteur).

Une option a été mise sur la table par les animateurs pour recueillir le retour des participants. Il s'agit de l'aménagement de la partie inondable (qui diffère selon les années hydrologiques) de la merja Sidi Ameur en zone tampon pour réguler les crues et la partie la moins inondable en secteurs agricoles, qui est une perspective évoquée par le Département de l'Eau. Les participants ont rejeté l'option et affirmé que l'eau ne réside dans la merja que quelques jours (3 ou 4 jours par mois en hiver). Si les canaux secondaires, tertiaires et quaternaires sont curés, cela réduirait l'engorgement de sols. Les agriculteurs ont mentionné qu'ils étaient responsables de la stagnation des eaux dans leurs parcelles puisqu'ils labourent les canaux tertiaires et quaternaires et ne procèdent pas à leur curage. Ils soulignent que le curage des canaux primaires et secondaires, à la charge de l'office, doit être mené régulièrement. Les options débattues pendant l'atelier sont restées focalisées sur la mise en valeur agricole. Les participants aux ateliers et aussi les enquêtés ont mis l'accent à l'unanimité sur la mise en valeur agricole, négligeant d'autres dimensions habituellement mises en avant pour les zones humides, telle que la biodiversité ou encore leur éventuel rôle d'écrêtement de crue pour protéger les secteurs aménagés et les zones urbaines (notion de zone tampon). La Direction des Eaux et Forêts de Kénitra ne considère pas la merja Sidi Ameur ni les autres merjas centrales comme étant importantes pour la flore et la faune, se focalisant sur les zones humides permanentes telle que la merja Zerga. La proposition de l'Agence de Bassin Hydraulique, suite aux inondations sévères de 2009/2010, d'explorer la possibilité d'utiliser les merjas comme zone tampon n'a pas été retenue par les participants.

La dernière option proposée par les participants est l'aménagement collectif (public) et intégré qui suscite leur intérêt. Selon eux, les avantages de ce type d'aménagement est le coût réduit pour l'ensemble des agriculteurs en le comparant à l'aménagement individuel où seule une minorité bénéficie. Ils considèrent qu'un aménagement intégré permet de valoriser la merja et d'accroître la valeur vénale du terrain. L'accès à l'eau d'irrigation augmentera la production et donc le revenu agricole. Ils ont mis en avant que la transparence dans la facturation de l'eau est un élément

positif, même si cette facturation est contestée dans les secteurs aménagés (Bouzidi et al., 2020). Ils ont ajouté que l'utilisation du goutte-à-goutte permet une économie d'eau et que l'irrigation par aspersion doit être maintenue en expliquant que certaines cultures, comme le maïs, ne peuvent pas être irriguées en goutte à goutte. Ils préfèrent l'aménagement intégré, puisqu'il intègre la réhabilitation des routes et des pistes.

Les participants, notamment les naibs, ont insisté sur la résolution du problème foncier et ont proposé deux alternatives de valorisation des terres merjas. La première option proposée est de faire appel à des investisseurs externes pour créer des opportunités d'emploi pour les jeunes. Toutefois, les participants sont inquiets que les profits iront à l'investisseur aux dépens des collectivités.

La seconde alternative est d'attribuer les superficies revendiquées aux quatre collectivités. Cette solution permettrait de créer des revenus agricoles par des jeunes et la possibilité de concevoir des projets collectifs via des coopératives ou des associations et bénéficier des fonds des financements de l'Etat.

Évaluation de l'approche de concertation

Les animateurs ont mené une évaluation globale de l'approche de concertation après les ateliers. Nous avons sollicité l'opinion de tous les participants sur notre approche de concertation et ensuite nous avons procédé à une synthèse. Enfin, nous leur avons demandé si la synthèse reflétait leurs avis. Les participants ont recommandé pour de futurs ateliers d'opter pour plus de représentativité en impliquant l'ensemble des parties concernées par la problématique de la merja. Il convient de rappeler qu'il n'y a pas eu de représentants de l'Agence de Bassin ni de la division des affaires rurales avec qui les participants auraient souhaité échanger sur l'avenir des merjas. Par ailleurs, les agriculteurs des collectivités riveraines souhaitaient la présence des parties avec lesquelles ils sont en conflits par rapport au foncier. Une telle présence, conflictuelle *a priori*, aurait été compliquée à gérer pour les animateurs. Mais ce point de vue exprime peut-être le manque d'arènes pour les populations d'exprimer leur point de vue et de négocier des solutions à des conflits de longue durée.

Les participants ont salué le sens de l'écoute des animateurs et apprécié l'environnement de confiance créé progressivement depuis les premiers entretiens exploratoires. Les participants se sont sentis à l'aise pour exprimer leurs avis, sans malaise. Ils ont jugé que les outils et les techniques utilisés par les animateurs étaient adaptés au contexte et bien vulgarisés. Ils souhaiteraient que cette approche soit généralisée à d'autres enjeux auxquels la région fait face comme l'accès au service de la santé et de l'éducation et le développement socio-économique.

L'ancrage académique du travail a permis une liberté et créativité dans la conception et la mise en œuvre de l'approche. En particulier les communautés locales ont compris l'intérêt de la symétrie de l'approche, permettant de formuler et de mettre en regard des points de vue parfois divergents. Dans un contexte très conflictuel avec des enjeux politiques forts, les représentants des communautés locales se sont saisis de la démarche pour exprimer tout d'abord leur désarroi de ne pas être en mesure de légitimer, aux yeux des institutionnels, leurs pratiques agricoles et leur droit à la terre. Puis, chemin faisant, ils ont saisi l'occasion pour construire progressivement une perspective alternative, et 'à eux', du devenir de la merja face aux multiples perspectives institutionnelles. L'étude a ainsi montré sur le plan méthodologique, aux yeux des participants, la faisabilité d'une co-construction progressive de

l'aménagement de leur territoire. Les participants, à la fois les représentants des communautés locales et des institutions, ont estimé que l'approche de concertation devrait être complétée par une phase d'études de faisabilité technique et socio-économique pour concrétiser les idées débattues et rediscuter les différentes options d'aménagement. Cependant, l'absence de représentants de la DAR et des Domaines pendant les ateliers, mais aussi la non-actualisation de la loi de 1956 sur l'attribution des terres des merjas, montre bien que l'ambiguïté entourant l'accès à la terre et à l'eau des *nass dial merjas* risque de perdurer pour les années à venir.

Discussion et conclusion

La démarche de concertation menée dans la merja Sidi Ameur de la plaine du Gharb, portant sur l'accès à la terre et à l'eau, a créé un espace de dialogue et de partage de savoirs invitant les *nass dial merjas* (gens des merjas), dans leur diversité, à exprimer leur vision sur l'avenir de la merja, en présence de représentants institutionnels. Le pari de cette étude – formuler, puis contribuer à rendre visible cette vision – a été (partiellement) atteint. Les gens des merjas désirent concrétiser leur légitimité sur les terres (question agraire) en avançant le discours sur leur mise en valeur actuelle et en mettant en avant les enjeux locaux (chômage, exode rurale) tout en évoquant de manière stratégique les politiques nationales de mise en valeur agricole (Plan Maroc Vert, Génération Green). Ils demandent aussi à continuer l'aménagement des merjas et aller au-delà de leur assainissement vers un aménagement hydro-agricole intégré. Ainsi la résolution de la question hydraulique, soit de l'aménagement hydro-agricole, est tributaire de la résolution de la question agraire qui doit trouver un compromis entre les droits d'usages et législatif et qui doit s'adapter aux évolutions sociétales. Cela montre que les débats sur les questions agraire et hydraulique, menés depuis plusieurs décennies (Bouderbala et al., 1974 ; Pascon, 1977), restent d'actualité. Le cas des merjas, où l'accès à la terre est confus et l'accès à l'eau d'irrigation fragile, est sans doute assez particulier. Cependant, le processus documenté dans cette étude porte à notre avis quelques enseignements de manière plus générale.

En premier lieu, notre expérience peut être considérée comme un appel à la négociation pour coconstruire les trajectoires territoriales où chaque voix devrait été écoutée, y compris celle, plurielle, des communautés. Dans notre cas, les *nass dial merja* ont fait preuve d'un engagement sans faille pour construire un avenir dans un milieu difficile alternant des conditions humides et sèches. Mais la démarche a aussi relevé qu'ils sont prêts à entendre et de débattre d'autres perspectives sur l'avenir des merjas, peut-être las d'une situation qui a trop duré. Tirer profit de leur engagement et de leur disposition à négocier, en favorisant l'émergence d'arènes de discussion et de négociation pourrait contribuer à commencer à régler les nombreux points de discorde non-résolus à ce jour. Cependant, il ne faut pas sous-estimer le temps et l'investissement nécessaires pour préparer et accompagner de telles négociations et de les formaliser, comme le montre bien notre expérience dans les merjas.

Ce travail avait un caractère méthodologique et n'a pas cherché à analyser exhaustivement tous les intérêts en jeu sur le territoire et n'a pas impliqué toutes les catégories sociales. Pour les futurs travaux, il est nécessaire d'élargir cette approche en incluant des groupes habituellement sous-représentés tels que les femmes et les jeunes. Les travaux récents sur la

lutte des soulaliyates (Berriane et al., 2016) et des jeunes (Bouzidi et al., 2015) pour l'accès à la terre montrent l'importance de s'intéresser aux hiérarchies sociales quand il s'agit des questions agraire et hydraulique.

Pour ce faire, deuxièmement, il est important au préalable d'admettre que les visions, ici sur l'avenir des merjas, développées à partir des politiques nationales ou régionales, n'incorporent que rarement la vision des communautés locales. De ce point de vue, les programmes portant sur des enjeux tels l'aménagement hydro-agricole, l'assainissement de l'assise foncière, l'accompagnement technique des agriculteurs et l'emploi des jeunes devraient s'inscrire davantage dans une démarche de négociation. Cela implique donner le temps et l'occasion dans ces programmes pour définir les enjeux partagés, construire des scénarios d'intervention et évaluer les impacts par la suite.

Il est important de souligner notre conviction de la complémentarité des savoirs et des formes d'expertise qu'elles soient scientifiques, techniques ou expérientielles. Il est fréquent que les deux premières catégories d'expertise occultent la troisième et le contexte de l'étude n'échappe pas à cette règle. Pourtant, cette forme d'expertise est basée sur une expérience au long cours de vivre et produire dans les conditions spécifiques du milieu, ici les merjas. Notre intention était donc de mettre en valeur spécifiquement cette expertise vécue, par exemple à travers la cartographie participative, tout en la confrontant à des formes d'expertise scientifique et technique afin de rendre visible la pluralité de perspectives sur le devenir des merjas.

Les ateliers impliquant des acteurs institutionnels représentaient une première étape pour confronter les visions issues de différentes formes d'expertise. Pour les futurs travaux, il sera nécessaire de concevoir un processus permettant de manière plus systématique à toutes ces formes d'expertise de dialoguer, de se comprendre mutuellement, de faire un diagnostic partagé, et, enfin, de proposer des pistes de travail opérationnelles. Ces pistes devront être négociées en tenant compte du contexte local, les réglementations en vigueur et les attentes des acteurs locaux et des décideurs publics.

A ces conditions, la démarche de concertation pourrait intéresser d'autres contextes, notamment pour traiter des questions agraire ou hydraulique, en passant d'une logique de confrontation à une logique de mise en commun des savoirs et en mobilisant la mémoire collective.

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les participants des ateliers, les personnes avec lesquelles nous avons échangé, l'ORMVAG, la FNIR, et la commune rurale de Mograne qui a facilité la réalisation des ateliers.

Références

Berriane Y, Ait Mous F, Rachik H, 2016. Droit à la terre et lutte pour l'égalité au Maroc : Le mouvement des soulaliyates. In, Rachik H (Ed.) *Contester le droit. Communautés, familles et héritage au Maroc*. pp. 87–173.

Bouderbala N, Chraibi M, Pascon P, 1974. La question agraire au Maroc. *Bulletin Économique et Social Du Maroc*, 123–125.

Bouzidi Z, Faysse N, Kuper M, Billaud JP, 2020. Investigating the invisible roots of a prevailing narrative of farmers' failed collective action in Morocco. *Journal of North African Studies*, 25(3), 342–362.

Bouzidi Z, Kuper M, Faysse N, Billaud JP, 2015. Mobiliser des ressources techniques et sociales pour s'installer: Stratégies des jeunes ruraux au Maroc. *Cahiers Agricultures*, 24(6), 420–427.

Célérier J, 1922. Les merjas de la plaine du Sebou. *Hesperis*, 2 : 109–138.

Célérier J, Charton A, 1925. Les grands travaux d'hydraulique au Maroc. *Annales de Géographie,* 34(187) : 76–80. https://www.jstor.org/stable/23440963

Choukrani H, Lacombe G, Zwarteveen M, Kuper M, Taky A, Hammani A. A paraître. Sense-making and shaping of temporary wetlands: A socio-hydrological analysis of dichotomous ontologies of merjas in Morocco.

Choukrani H, Kuper M, Hammani A, Lacombe G, Taky A, 2023. Visions contrastées des services écosystémiques des zones humides saisonnières du Gharb, Maroc. *Cahiers Agricultures*, 32, 2.

Dionnet M, Imache A, Barbe A, Chaouni M, Berjamy B, Haering M, Fririka A, 2020. *Guide d'orientation pour une gestion participative et contractuelle de l'eau au Maroc*. www.agire-maroc.org

Dionnet M, Imache A, Leteurtre E, Rougier JE, Dolinska A, 2017. *Guide de concertation territoriale et de facilitation*. Lisode, Montpellier.

Faysse N, Errahj M, Imache A, Kemmoun H, Labbaci T, 2014. Paving the Way for Social Learning When Governance Is Weak: Supporting Dialogue Between Stakeholders to Face a Groundwater Crisis in Morocco. *Society and Natural Resources*, 27(3), 249–264.

Hassenforder E, Ferrand N, Pittock J, Daniell KA, Barreteau O, 2015. A Participatory Planning Process as an Arena for Facilitating Institutional Bricolage: Example from the Rwenzori Region, Uganda. *Society and Natural Resources*, 28(9): 995–1012.

Kili M, El Mansouri B, Chao J, 2008. Bilan hydrique des sols et recharge de la nappe profonde de la plaine du Gharb (Maroc). *Sécheresse*, 19(2) : 145–151. https://doi.org/10.1684/sec.2008.0132.

Kuper M, Mayaux PL, Benmihoub A, 2023. The persistent appeal of the California agricultural dream in North Africa. *Water Alternatives*, 16(1), 39–64.

Le Coz J, 1964. *Le Rharb Fellahs et Colons*.

Leeuwis C, 2000. Reconceptualizing Participation for Sustainable Rural Development: Towards a Negotiation Approach. *Development and Change*, 31 : 931–959.

Pascon P, 1977. *Le Haouz de Marrakech.* Editions marocaines et internationales.

Rosenberger B, 2019. Le Gharb au début du XVIème siècle d'après les sources européennes. *Hespéris-Tamuda,* 54(1) : 97–127.

Sonnier A, 1935. Les merjas de la plaine du Rharb. *Bulletin Économique et Social Du Maroc*, 8.

Taky, A. 2020. Témoignage - Assainissement et drainage sur la plaine du Gharb au Maroc. *Revue Science Eaux & Territoires, Drainage Agricole : Enjeux, Connaissances, Perspectives*, 32, 19.